

ACTION SOCIALE POUR LA CFDT, CONSIDÉRATION DU PERSONNEL & RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION = DES BÉNÉFICIAIRES BIEN PRIS EN CHARGE

Dans le cadre d'une demande de concertation immédiate portée le 25 février dernier sur des problématiques concernant le fonds d'action sociale, la CFDT Cheminots a rappelé ses revendications.

#1 Pas de plafonnement des prestations financières et encore moins par cumul sur un an de date à date. Les prestations doivent répondre aux besoins évalués par les travailleurs sociaux.

#2 Garder la possibilité de règlement en espèces.

#3 Les aides d'urgence doivent être attribuées sans avis de la ou du DPX, il s'agit bien de réactivité. Les

DPX, contrairement à leur dénomination, ne sont pas en proximité et leur périmètre ne permet pas de réagir dans l'urgence.

#4 Respect de la démocratie sociale et de l'accord d'entreprise référencé GRH 0224, selon lequel les prises de décisions relatives au FASS sont uniquement valablement inscrites à l'ordre du jour d'une plénière.

#5 Respect du guide des prestations par l'autonomie des évaluations sociales des travailleurs sociaux, sans pression budgétaire de la hiérarchie.

#6 Respect des fondamentaux métiers des travailleurs sociaux et des moyens nécessaires qui doivent leur être attribués et qui sont issus des cotisations salariales des cheminots. ●

LA DIRECTION

- **réaffirme le rôle des travailleurs sociaux** pour conduire les évaluations sociales, proposer des accompagnements personnalisés ou collectifs aux cheminots et délivrer les aides financières du FASS, y compris les aides d'urgence ;
- **indique ne pas vouloir plafonner** budgétairement les prestations financières ;
- **rappelle l'importance** d'un cadre de référence et de l'existence d'un processus de contrôle qui garantit la délivrance d'argent public sans rien enlever à la marge d'appréciation des travailleurs sociaux ;

- **réitère sa volonté de dialogue social** et de respect du bon fonctionnement de l'instance COFASS et du GRH 0224 ;
- **propose de suspendre** ses dernières décisions sur les modifications du processus d'instruction de certaines prestations financières du FASS dans la perspective de leur présentation préalable lors de la prochaine réunion plénière de la COFASS. ☺☺☺

RAPPEL À LA DIRECTION : LE DIALOGUE SOCIAL EST TOUJOURS PRÉFÉRABLE AU CONFLIT !



AVEC LA CFDT POUR UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU !

QUE RETENIR ?

Depuis 2012, la CFDT est le seul syndicat à défendre l'instauration d'un système de protection sociale de haut niveau géré par la CPRP, dont tous les salariés de la branche ferroviaire bénéficieraient, indépendamment de leur statut d'emploi ou de leur employeur et dans des conditions définies par décret.

ET DEMAIN ?

La CFDT revendique le développement d'un sac à dos social face à l'ouverture à la concurrence. Cela se traduit par le maintien d'un régime spécial de retraite, l'extension des facilités de circulation, de nouveaux droits comme la complémentaire santé pour tous et une politique de logement plus ambitieuse.

La constitution d'un sac à dos social est l'opportunité pour renforcer l'action sociale et l'étendre aux autres entreprises ferroviaires. Il faut promouvoir la lutte contre les inégalités tout au long de la vie. Ce sujet doit être, avec les directions d'Optim'services et de l'Action sociale, au centre de nos échanges :

- ➔ **développer la prévention santé & social**, un accompagnement des actifs, des familles (et de la petite enfance) et des pensionnés ;
- ➔ **établir un plan national de lutte contre la précarité**, revaloriser les salaires minimaux et travailler sur la dignité des cheminots actifs et pensionnés ;
- ➔ **mener à bien l'organisation de l'offre de santé** et permettre l'accès aux soins à tous les agents (maillage territorial) ;
- ➔ **accroître les liens** entre les cabinets médicaux et la santé au travail ;
- ➔ **renforcer la prise en charge** de la perte d'autonomie et les problèmes liés à la dépendance ;
- ➔ **développer une plus grande synergie** entre le FASS et la CPRP et créer un portail internet commun ;
- ➔ **faire de la convention de partenariat FASS-CPRP** un outil dynamique et novateur pour l'accompagnement social des salariés et des pensionnés ;
- ➔ **donner les moyens au personnel** des CAS et des UAS notamment pour organiser un accompagnement global et un travail social de haute qualité ;

- ➔ **mettre en place un dispositif paritaire d'action sociale de branche** conformément aux engagements obtenus par la CFDT du gouvernement et de l'UTP lors de la réunion tripartite du 15 juin 2018 ;
- ➔ **faciliter l'accès à la complémentaire santé et prévoyance, quel que soit le statut** : mise en œuvre d'une complémentaire santé et prévoyance pour les cheminots au statut, avec une prise en charge des cotisations par l'employeur. Cette négociation est désormais programmée dans les agendas sociaux de la branche et de la SNCF.

LE MÉDICAL & LA MÉDECINE DE SOINS

Pour la CFDT, la médecine de soins n'est pas antinomique avec une couverture santé obligatoire d'entreprise pour tous les agents, une revendication initiée par la CFDT depuis plusieurs années. Elle doit perdurer, car c'est une médecine de proximité garantie là où dans certaines régions confrontées à des déserts médicaux il est difficile d'obtenir un rendez-vous dans le secteur privé. Les médecins généralistes SNCF peuvent s'appuyer sur un réseau de spécialistes reconnus. Afin de pérenniser cette médecine de soins, faut-il garantir un volume d'activité suffisant. La CFDT propose de l'ouvrir à tous, dans le cadre des négociations de branche sur les droits transférables. Il est nécessaire de passer par la revalorisation de certains métiers, notamment celui d'infirmier, qui peut assurer une partie de la visite du médecin (visite d'information dans le cadre de la loi El Khomri).

LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE

La CFDT s'appuie sur l'audit récent du Comité français d'accréditation (COFRAC), qui conclut sur la bonne performance de ces services. Cela prouve que leur présence au sein de l'entreprise est justifiée, car ils permettent de la réactivité et de la flexibilité. Leur rôle est d'autant plus important pour la médecine d'aptitude sécurité. Leur maintien est donc essentiel et envisager une externalisation serait une mauvaise solution. ●

AVEC LA CFDT CHEMINOTS, TRAVAILLONS À L'ÉLABORATION D'UN SAC À DOS SOCIAL DE BRANCHE, PROPICÉ À DÉFENDRE NOS EMPLOIS ET NOS ACQUIS SOCIAUX !

